

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 25 juillet, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

❖ **DATE DE CONVOCATION** : 18/07/2023

Etaient présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, RESSES Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique

❖ **Etaient excusés ou absents** : SERIS Daniel, LEYMARIE Anne-Marie, DELCROS Alain.

❖ **Procurations** :

❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Suppression et création de poste dans le cadre des tableaux annuels d'avancements de grade 2023.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent ayant été admis à l'examen professionnel, et inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet.

- la **création** d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à temps complet.

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} août 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

D'adopter la proposition du Maire,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

, la proposition ci-dessus.

Marc GASTAL,
Le Maire,

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du
Le Maire,
Marc GASTAL,